



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE LUNDI 21 MARS 2022 À 20 H EN LA SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE

SONT PRÉSENTS :

M^{mes} Chantal Riopel, conseillère
Janie Tremblay, conseillère
Louise Savignac, conseillère

MM. Jean-Sébastien Hénault, conseiller
Denis Bernier, conseiller
Robert Groulx, conseiller

Formant quorum sous la présidence de M. Robert Bibeau, maire

ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Claude Crépeau, directeur général
Me David Cousineau, greffier
M^{me} Véronique Goyette, directrice des communications

LA SÉANCE EST OUVERTE

1.0
2022-03-071

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Robert Groulx

IL EST RÉSOLU DE :

ADOPTER l'ordre du jour tel que proposé en apportant néanmoins les modifications suivantes :

- **Retirer** les points suivants :

- * 7.2 Règlement 2196-2022 – Modifiant le règlement de zonage 523-1989 afin d'agrandir la zone C62 en y intégrant l'ensemble de la zone C72a – Dépôt et avis de motion
- * 7.3 Projet de règlement 2196-1-2022 – Modifiant le règlement de zonage 523-1989 afin d'agrandir la zone C62 en y intégrant l'ensemble de la zone C72a – Adoption

- **Ajouter** les points suivants :

- * 11.1 Maison et jardins Antoine-Lacombe – Projet de création et de diffusion écoresponsable de Geneviève Duong – Appui
- * 11.2 Chambre de commerce du Grand Joliette – Gala Excelsiors 2022 – Demande de partenariat – Autorisation
- * 11.3 Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation – Appui financier pour le projet d'habitation Centre d'amitié autochtone de Lanaudière – Autorisation de signature

1.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.0 PROCÈS-VERBAL

- * Procès-verbal de la séance ordinaire du 28 février 2022 – Adoption

3.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

4.0 SERVICES ADMINISTRATIFS

- * 4.1 Rapport des dépenses – Du 24 février 2022 au 9 mars 2022 – Approbation
- * 4.2 Éclairage décoratif – Centre Alain-Pagé et hôtel de ville – Octroi de contrat
- * 4.3 Congrès de la Fédération Québécois des Municipalités – Frais – Approbation
- * 4.4 Services juridiques et direction générale adjointe – Embauche et nomination
- * 4.5 Direction générale – Coordinatrice des ressources humaines – Nomination
- * 4.6 Service des communications – Agente de communication – Embauche

5.0 SERVICE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES

—

6.0 SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS

- * 6.1 Réfection du garage municipal – Programme RÉCIM – Autorisation de dépôt
- * 6.2 Entretien paysager pour l'année 2022 – Octroi de contrat
- * 6.3 Services techniques et travaux publics – Coordonnateur – Nomination
- * 6.4 Travaux de pose de pièces de pavage – Année 2022 – Octroi de contrat
- * 6.5 Maison Antoine-Lacombe – Remplacement du système de chauffage – Octroi de contrat

7.0 SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- * 7.1 Comité consultatif d'urbanisme (CCU) – Diverses demandes présentées au CCU – Décisions
- * ~~7.2 Règlement 2196-2022 – Modifiant le règlement de zonage 523-1989 afin d'agrandir la zone C62 en y intégrant l'ensemble de la zone C72a – Dépôt et avis de motion (Retrait)~~
- * ~~7.3 Projet de règlement 2196-1-2022 – Modifiant le règlement de zonage 523-1989 afin d'agrandir la zone C62 en y intégrant l'ensemble de la zone C72a – Adoption (Retrait)~~
- * 7.4 Larocque Couture Immobilier inc. – Demande d'approbation de plan relatif à une opération cadastrale (lotissement) – Décision

8.0 SERVICE DES LOISIRS

- * 8.1 Centre de services scolaire des Samares – Frais de location de surface synthétique – Autorisation de paiement de facture
- * 8.2 Projet de soutien aux municipalités – Voisins solidaires – Dépôt
- * 8.3 Ajout de fontaines d'eau dans les parcs – Octroi de contrat
- * 8.4 Service du loisir, des parcs et de la communauté – Coordinatrice – Nomination
- * 8.5 Mandat de surveillance des plages municipales – Saison estivale 2022 – Octroi de contrat
- * 8.6 Service des loisirs – Postes de surveillants – Autorisation d'embauche
- * 8.7 Théâtre La Caravelle – Nouveau partenariat 2022 – Approbation

9.0 REQUÊTES

- * 9.1 Fondation Richelieu de Joliette – Souper des Ambassadeurs/Ambassadrices 2022 – Participation municipale

10.0 INFORMATIONS

11.0 AUTRES SUJETS

- * 11.1 Maison et jardins Antoine-Lacombe – Projet de création et de diffusion écoresponsable de Geneviève Duong – Appui (**Ajout**)
- * 11.2 Chambre de commerce du Grand Joliette – Gala Excelsiors 2022 – Demande de partenariat – Autorisation (**Ajout**)
- * 11.3 Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation – Appui financier pour le projet d'habitation Centre d'amitié autochtone de Lanaudière – Autorisation de signature (**Ajout**)

12.0 DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE SÉANCE

13.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2.0
2022-03-072

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 28 FÉVRIER 2022 – ADOPTION

**Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Chantal Riopel**

IL EST RÉSOLU DE :

ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 28 février 2022, tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

3.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Le président de la séance, monsieur le maire, Robert Bibeau, invite les personnes présentes à poser des questions sur l'ordre du jour et l'administration en général.

Diverses questions sont posées par les personnes présentes.

4.0 SERVICES ADMINISTRATIFS

4.1 2022-03-073

RAPPORT DES DÉPENSES – DU 24 FÉVRIER 2022 AU 9 MARS 2022 – APPROBATION

ATTENDU que le directeur général, en vertu du règlement 2111-2018 en matière de délégation de pouvoir, contrôle et suivi budgétaire, doit déposer périodiquement un rapport des dépenses qui ont été autorisées.

**Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Robert Groulx**

IL EST RÉSOLU DE :

APPROUVER les paiements effectués mentionnés dans le rapport annexé à la présente résolution :

- | | |
|--|-----------------|
| • les chèques fournisseurs n ^{os} 53 905 à 53 994 : | 1 219 429,98 \$ |
| • les chèques annulés : | 1 017,53 \$ |
| • les paiements directs : | 20 221,42 \$ |
| • les paiements directs annulés : | --- \$ |

Total : 1 238 633,87 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4.2 2022-03-074

ÉCLAIRAGE DÉCORATIF – CENTRE ALAIN-PAGÉ ET HÔTEL DE VILLE – OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU les orientations prises par le comité des communications et ville intelligente lors de la rencontre du 2 février 2022;

ATTENDU le sommaire décisionnel COM-22-03, préparé par la directrice des communications, recommandant l'entreprise Leblanc Illuminations-Canada; et

CONSIDÉRANT que les crédits sont disponibles dans le fonds de roulement.

**Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Robert Groulx**

IL EST RÉSOLU DE :

OCTROYER le contrat pour l'ajout d'éclairage décoratif au Centre Alain-Pagé et dans le parc adjacent à l'hôtel de ville à l'entreprise Leblanc Illuminations-Canada pour un montant de 24 849,28\$ (taxes incluses) conformément à la soumission no 6837 datée du 8 mars 2022; et

FINANCER la présente dépense par le fonds de roulement sur une période de 5 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4.3
2022-03-075

CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOIS DES MUNICIPALITÉS – FRAIS –
APPROBATION

ATTENDU le congrès de la Fédération Québécoise des Municipalités qui se tiendra à Montréal le 22 septembre prochain;

ATTENDU la volonté des élus d'y participer afin notamment de représenter la Ville; et

CONSIDÉRANT que le conseil municipal doit autoriser le remboursement que les élus engagent pour le compte de la Ville.

Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Chantal Riopel

IL EST RÉSOLU DE :

AUTORISER le remboursement, des coûts d'inscription ainsi que les autres frais conformément à la *Politique de remboursement des frais de représentation et de déplacement* pour l'ensemble des élus qui souhaitent assister au congrès de la FQM.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4.4
2022-03-076

SERVICES JURIDIQUES ET DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE – EMBAUCHE ET
NOMINATION

ATTENDU le sommaire décisionnel DG-22-06, préparé par le directeur général, M. Claude Crépeau, concernant une modification de structure adoptée (résolution 2022-02-047) suivant le résultat du processus de recrutement du poste de greffier adjoint;

ATTENDU les recommandations d'embauche et de nomination contenues audit sommaire décisionnel; et

CONSIDÉRANT que les crédits sont disponibles au budget à cet effet.

Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Robert Groulx

IL EST RÉSOLU DE :

ADOPTER l'organigramme tel que présenté au sommaire DG-22-06, annexé à la présente résolution, ainsi que les responsabilités (descriptions d'emplois) rattachées aux deux emplois;

REMPLETER le poste de Greffier & directeur général adjoint par la création des postes de Greffier (classe 13) et celui de Directeur général adjoint (classe 15);

ABOLIR le poste de greffier adjoint;

AUTORISER l'embauche de Me Louis-André Garceau au poste de Greffier, et ce, à compter du 19 avril 2022, et que ses conditions de travail soient celles établies au sommaire décisionnel numéro DG-22-06, complétées par celles prévues à la *Politique salariale des cadres*;

NOMMER Me David Cousineau au poste directeur général adjoint, et ce, à compter du 19 avril 2022 en conservant l'ensemble de ses conditions de travail actuel, sauf en ce qui concerne le classement salarial (classe 15) qui a un effet rétroactif au 1^{er} juin 2020 conformément à la résolution 2020-05-137.

NOMMER Me David Cousineau à titre d'assistant-greffier à compter de ce jour, en vertu des dispositions de l'article 96 de la *Loi sur les cités et villes*.

METTRE à jour la *Politique salariale des cadres* afin de refléter l'ensemble de ces changements; et

AUTORISER le trésorier à effectuer les transferts budgétaires entre les postes des divers services, afin de refléter les changements et que le rapport de ces transferts soit déposé avec celui du directeur général lors d'une prochaine séance du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4.5
2022-03-077

DIRECTION GÉNÉRALE – COORDONNATRICE DES RESSOURCES HUMAINES –
NOMINATION

ATTENDU le sommaire décisionnel numéro DG-22-04, préparé par monsieur Claude Crépeau, directeur général;

ATTENDU que par la résolution 2022-02-047, le conseil municipal a autorisé la création du poste de Coordonnatrice des ressources humaines à la *Politique salariale des cadres* et la dotation de ce poste conformément à la *Politique de dotation du personnel*;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro DG-20-07 recommandant la nomination de Mme Pascale Aubin à ce poste afin de le combler; et

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget à cet effet.

Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Robert Groulx

IL EST RÉSOLU DE :

NOMMER Pascale Aubin au poste de coordonnatrice des ressources humaines, poste régulier à temps plein, et ce, à compter du 2 mai 2022, et que ses conditions de travail soient celles établies au sommaire décisionnel numéro DG-22-04, complétées par celles prévues à la *Politique salariale des cadres*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4.6
2022-03-078

SERVICE DES COMMUNICATIONS – AGENTE DE COMMUNICATION – EMBAUCHE

ATTENDU que le poste d'agente de communication est vacant suivant le départ de la ressource depuis le 3 février 2022;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro COM-22-01, préparé par la directrice des communications, recommandant la nomination de Mme Stéphanie Allard à ce poste afin de le combler; et

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget à cet effet.

Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Robert Groulx

IL EST RÉSOLU DE :

NOMMER Mme Stéphanie Allard au poste d'agente de communication, poste régulier à temps plein, et ce, à compter du 19 avril 2022, et que ses conditions de travail soient celles établies au sommaire décisionnel numéro COM-22-01, complétées par celles prévues à la *Convention collective*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

5.0 SERVICE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES

6.0 SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS

6.1
2022-03-079

RÉFECTION DU GARAGE MUNICIPAL – PROGRAMME RÉCIM – AUTORISATION DE DÉPÔT

ATTENDU les orientations du conseil municipal lors du dernier Lac-à-l'épaule concernant la réfection du garage municipal; et

ATTENDU le *Programme de réfection et construction des infrastructures municipales* (RÉCIM) soutenant ce type de travaux.

Sur la proposition de Denis Bernier
Appuyée par Chantal Riopel

IL EST RÉSOLU DE :

AUTORISER le dépôt de la demande d'aide financière, annexée à la présente résolution, concernant la réfection du garage municipal;

PRENDRE ACTE du Guide du programme RÉCIM et s'engage à en respecter l'ensemble des modalités;

S'ENGAGER à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure; et

S'ENGAGER à assumer tous les coûts non admissibles au programme RÉCIM liés audit projet, y compris tout dépassement de coûts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

6.2
2022-03-080

ENTRETIEN PAYSAGER POUR L'ANNÉE 2022 – OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU qu'annuellement la Ville de Saint-Charles-Borromée procède à l'entretien et l'aménagement paysager de ses différentes infrastructures;

ATTENDU l'offre soumise par l'organisme à but non lucratif Maison et jardin Antoine Lacombe inc.; et

CONSIDÉRANT que les crédits sont disponibles au budget à cet effet.

Sur la proposition de Denis Bernier
Appuyée par Louise Savignac

IL EST RÉSOLU DE :

OCTROYER le contrat pour l'entretien régulier de l'ensemble des aménagements de la Ville à l'organisme Maison et jardins Antoine Lacombe inc. pour un montant de 88 045 \$ conformément à la soumission no 274 datée du 9 mars 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

6.3
2022-03-081

**SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS – COORDONNATEUR –
NOMINATION**

ATTENDU le sommaire décisionnel numéro DG-22-05, préparé par monsieur Claude Crépeau, directeur général;

ATTENDU que le départ, à l'automne, de la ressource occupant le poste de Coordonnateur au travaux publics;

CONSIDÉRANT la recommandation concernant la nomination de M. Yannick Moreau à ce poste afin de le combler; et

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget à cet effet.

**Sur la proposition de Denis Bernier
Appuyée par Chantal Riopel**

IL EST RÉSOLU DE :

NOMMER Yannick Moreau au poste de coordonnateur des travaux publics, poste régulier à temps plein, et ce, à compter du 19 avril 2022, et que ses conditions de travail soient celles établies au sommaire décisionnel numéro DG-22-05, complétées par celles prévues à la *Politique salariale des cadres*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

6.4
2022-03-082

TRAVAUX DE POSE DE PIÈCES DE PAVAGE – ANNÉE 2022 – OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU le sommaire décisionnel numéro ST-22-05, préparé par monsieur Jonathan Marion, directeur des Services techniques, relativement à l'octroi d'un contrat en matière de travaux de pose de pièces de pavage pour l'année 2022;

ATTENDU que les demandes de prix effectuées à cet effet et que, pour les fins de soumission, des quantités approximatives représentatives ont été inscrites au bordereau de soumission afin de pouvoir comparer les prix des différentes soumissions reçues;

ATTENDU la recommandation formulée au sommaire décisionnel à l'effet d'octroyer le contrat en matière de travaux de pose de pièces de pavage pour l'année 2022 au plus bas soumissionnaire conforme, à savoir l'entreprise « Bellerose Asphalte inc. » pour un montant de 89 680,50 \$, taxes incluses, aux prix unitaires suivants :

- 12,00 \$ / m² pour les pièces sur pavage
- 28,00 \$ / m² pour les pièces sur pierre; et

CONSIDÉRANT que les crédits sont disponibles au budget à cet effet.

**Sur la proposition de Denis Bernier
Appuyée par Chantal Riopel**

IL EST RÉSOLU DE :

OCTROYER le contrat en matière de travaux de pose de pièces de pavage pour l'année 2022 à l'entreprise « Bellerose Asphalte inc. » pour un montant de 89 680,50 \$, taxes incluses, aux prix unitaires ci-avant mentionnés; et

FINANCER la dépense à même les crédits disponibles au budget à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

6.5
2022-03-083

**MAISON ANTOINE-LACOMBE – REMPLACEMENT DU SYSTÈME DE CHAUFFAGE –
OCTROI DE CONTRAT**

ATTENDU les orientations du conseil municipal lors du dernier Lac-à-l'épaule concernant les travaux visant à maintenir la pérennité de la Maison Antoine-Lacombe et de bonifier l'expérience citoyenne par l'ajout d'un bloc sanitaire et une illumination des jardins;

ATTENDU les recommandations écrites du directeur des services techniques et les enjeux concernant des travaux relatifs à un immeuble patrimonial;

ATTENDU les diverses soumissions récoltées afin de procéder au retrait et remplacement du système de chauffage actuel qui est désuet et qui n'est plus aux normes d'aujourd'hui; et

CONSIDÉRANT que les crédits sont disponibles dans l'excédent de fonctionnement non affecté.

**Sur la proposition de Denis Bernier
Appuyée par Chantal Riopel**

IL EST RÉSOLU DE :

OCTROYER le contrat pour le retrait et le remplacement du système de chauffage de la Maison Antoine Lacombe à l'entreprise Thermomax pour un montant de 15 800\$ plus taxes; et

FINANCER cette dépense à l'aide des crédits disponibles à l'excédent de fonctionnement non affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.0

SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'AMÉNAGEMENT

7.1
2022-03-084

**COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU) – DIVERSES DEMANDES
PRÉSENTÉES AU CCU – DÉCISIONS**

ATTENDU les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme, lors de la réunion du 7 mars 2022, à l'égard des demandes de certificats d'autorisations déposées en vertu du *Règlement de plan d'implantation et d'intégration architecturale* (PIIA) de demandes de modifications du règlement de zonage 523-1989 et de demandes de dérogations mineures.

**Sur la proposition de Louise Savignac
Appuyée par Chantal Riopel**

IL EST RÉSOLU DE :

ACCEPTER les travaux suivants:

- Travaux d'affichage au numéro 165, rue de la Visitation (lot numéro 4 560 593) par la société « Tack Immobilier inc. », conformément aux plans 17510_PRM_R01 déposés par Enseignes Montréal Néon, datés du 3 janvier 2022 (**14 CCU 22**);
- Travaux de rénovation et d'affichage au numéro 709, rue de la Visitation (lot numéro 4 561 936) par la société « Plomberie aux Consommateurs inc. », conformément aux plans déposés par Plomberie aux Consommateurs inc. (**15 CCU 22**);
- Travaux d'affichage au numéro 2051, rue de la Visitation (lot numéro 4 563 761) par la société « 9456-8649 Québec inc. », conformément aux plans 211112 déposés par Project Image (**16 CCU 22**);

REFUSER la demande de travaux d'agrandissement et de rénovation au numéro 3008, rue de la Visitation (lot numéro 4 563 724) par la société « 9285-1146 Québec inc. » (**12 CCU 22**).

MOTIVER ce refus comme suit :

Le conseil est d'avis que la demande (**12 CCU 22**), telle que présentée au Comité consultatif d'urbanisme (CCU), ne rencontre pas les objectifs et les critères du plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour la rue de la Visitation. En effet, le projet soumis ne permet pas l'intégration d'espaces verts dans la cour avant et ne présente pas l'aménagement des cases de stationnement existantes et futures.

REFUSER la demande de dérogation mineure aux numéros 83 à 85, rue Mandeville (lot numéro 4 560 946) par Mme Martine Lavallée et M. Jonathan Landry (**13 CCU 22**).

MOTIVER ce refus comme suit :

Le conseil est d'avis que la demande (**13 CCU 22**), telle que présentée au Comité consultatif d'urbanisme (CCU), engendrerait l'aménagement d'un logement dont la hauteur du plafond ne serait que de 1,88 mètres, ne rencontrant pas les normes minimales du Code de construction du Québec.

REFUSER la demande de travaux de construction au numéro 739, rue de la Visitation (lot numéro 4 562 636) par la société « Développement Lacombe inc. » (**18 CCU 22**).

MOTIVER ce refus comme suit :

Le conseil est d'avis que la demande (**18 CCU 22**), telle que présentée au Comité consultatif d'urbanisme (CCU), ne permet pas diminuer suffisamment l'impact visuel de l'immeuble depuis les jardins de la Maison Antoine-Lacombe et qu'il ne rencontre pas l'axe de développement urbain du plan stratégique de la Ville

REFUSER la demande de modification au règlement de zonage 523-1989 afin d'agrandir la zone H28b à même la zone H22 de manière à y intégrer les lots 5 955 526 et 5 955 527 par la société « Normand Majeau inc. » (**21 CCU 22**).

MOTIVER ce refus comme suit :

Le conseil est d'avis que la demande (**21 CCU 22**), telle que présentée au Comité consultatif d'urbanisme (CCU), ne permet pas de bonifier la transition de la trame urbaine déjà planifiée entre les bâtiments d'habitation multifamiliale de forte densité du boulevard L'Assomption Ouest et les bâtiments d'habitation unifamiliale de faible densité de la rue des Colibris et qu'il ne rencontre pas l'axe de développement urbain du plan stratégique de la Ville.

REFUSER la demande de travaux de construction au numéro 218, rue de la Petite-Noraie (lot numéro 6 379 624) par la société « 9191-2352 Québec inc. » (**22 CCU 22**).

MOTIVER ce refus comme suit :

Le conseil est d'avis que la demande (**22 CCU 22**), telle que présentée au Comité consultatif d'urbanisme (CCU), ne rencontre pas les objectifs et les critères du plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour la rue de la Petite-Noraie. En effet, l'architecture de l'immeuble soumis présente des façades très linéaires, ayant peu de rythme, d'effet de volumétrie et de variation de matériaux et qu'il ne rencontre pas l'axe de développement urbain du plan stratégique de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.2
RETIRÉ

~~RÈGLEMENT 2196-2022 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 523-1989
AFIN D'AGRANDIR LA ZONE C62 EN Y INTÉGRANT L'ENSEMBLE DE LA ZONE C72A
– DÉPÔT ET AVIS DE MOTION~~

Ce point est retiré.

7.3
RETIRÉ

~~PROJET DE RÈGLEMENT 2196-1-2022 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE
523-1989 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE C62 EN Y INTÉGRANT L'ENSEMBLE DE LA
ZONE C72A – ADOPTION~~

Ce point est retiré.

7.4
2022-03-085

LAROCQUE COUTURE IMMOBILIER INC. – DEMANDE D'APPROBATION DE PLAN
RELATIF À UNE OPÉRATION CADASTRALE (LOTISSEMENT) – DÉCISION

ATTENDU qu'en vertu du *Règlement 520-1989 de lotissement de la Ville*, tout plan relatif à une opération cadastrale (lotissement) est sujet à approbation finale par le conseil municipal;

ATTENDU que, comme condition préalable à l'approbation d'un plan relatif à une opération cadastrale, le propriétaire doit au choix de la Ville, payer une somme équivalente à 10% de la valeur de lot visé ou céder à titre gratuit à la Ville une superficie de terrain égale à 10% de la superficie du site et située dans un endroit, qui de l'avis du conseil, convient pour l'établissement d'un parc ou d'un terrain de jeux ou au maintien d'un espace naturel;

ATTENDU le sommaire décisionnel SU-22-05, préparé par Jonathan Rondeau, directeur du service de l'urbanisme, établissant qu'il y a lieu d'exiger une compensation monétaire sur la valeur marchande du lot; et

CONSIDÉRANT le projet de lotissement soumis par la société « Larocque Couture Immobilier inc. » (ci-après désignée : le « **Promoteur** »), préparé par madame Ève St-Pierre, arpenteuse-géomètre, en date du 26 janvier 2022, sous le numéro E-1794

de ses minutes, lequel vise les lots numéro 4 563 711 et 4 563 712, du **cadastre du Québec**, circonscription foncière de **Joliette** (ci-après désigné : le « **projet de lotissement** ») et dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**Sur la proposition de Louise Savignac
Appuyée par Chantal Riopel**

IL EST RÉSOLU DE :

APPROUVER le projet de lotissement tel que soumis ce jour auprès du conseil municipal du lot projeté 6 496 432 (pour chacune des parties de lots qui y sont décrites), conditionnellement à ce qui suit :

- Au paiement d'un montant de 50 500 \$ à titre de contribution pour fins d'un parc ou d'un terrain de jeux ou au maintien d'un espace naturel; tous les honoraires et débours qui y sont relatifs devant être à la charge du Promoteur; et
- Au respect de chacune des autres conditions préalables à l'approbation d'un plan relatif à une opération cadastrale prévue au *Règlement 520-1989 de lotissement de la Ville* (cession des rues, passages piétonniers et des servitudes d'utilité publique requises, acquittement des taxes dues et exigibles pour le site s'il a lieu et fourniture d'un plan indiquant le passage des installations de transport d'énergie et de transmission des communications, tels que projetés par les fournisseurs de ces services).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8.0

SERVICES DES LOISIRS

8.1

2022-03-086

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES SAMARES – FRAIS DE LOCATION DE SURFACE SYNTHÉTIQUE – AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURE

ATTENDU le protocole d'entente de subvention intervenu avant ce jour entre la Municipalité et le Centre de services scolaire des Samares concernant la location de la surface synthétique du Centre multisports de Lanaudière;

ATTENDU la résolution numéro 2010-03-6043, adoptée par le conseil en date du 1^{er} mars 2010;

ATTENDU la facture au montant de 161 100 \$ taxes incluses (factures no CSS-000000670 et C1-000001); et

ATTENDU que cette dépense a été dûment prévue au budget annuel.

**Sur la proposition de Jean-Sébastien Hénault
Appuyée par Denis Bernier**

IL EST RÉSOLU DE :

AUTORISER le paiement de la somme de 161 100\$ taxes incluses, en faveur du Centre de services scolaire des Samares, pour la location de la surface synthétique du Centre multisports de Lanaudière, le tout tel que dûment prévu au budget annuel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8.2
2022-03-087

PROJET DE SOUTIEN AUX MUNICIPALITÉS – VOISINS SOLIDAIRES – DÉPÔT

ATTENDU l'appel de projets *Voisins solidaires*, financé par l'organisme Espace MUNI, venant soutenir les municipalités qui souhaitent développer, maintenir ou améliorer des initiatives permettant de tisser des liens sociaux et intergénérationnels, de briser l'isolement et de contribuer à la santé globale et à la qualité de vie des citoyens.nes, ainsi qu'au développement des communautés; et

CONDISÉRANT que la Ville manifeste la volonté de développer un projet *Voisins solidaires*, en impliquant les résidents des quartiers à participer à la création et au déploiement du projet d'art urbain qui apparaîtra directement dans les quartiers sollicités.

Sur la proposition de Denis Bernier
Appuyée par Jean-Sébastien Hénault

IL EST RÉSOLU DE :

CONFIRMER formellement l'engagement de la Ville de Saint-Charles-Borromée à mettre en œuvre, dans un délai de deux ans, un projet *Voisins solidaires*, avec la collaboration citoyenne ainsi que des organismes du milieu; et

AUTORISER Me David Cousineau, greffier et directeur général adjoint, à signer au nom de la Ville de Saint-Charles-Borromée tous les documents relatifs à la demande de financement présentée dans le cadre de cet appel de projets.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8.3
2022-03-088

AJOUT DE FONTAINES D'EAU DANS LES PARCS – OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU les orientations prises lors du dernier comité de loisirs (CL-2021-01) et du Lac-à-l'épaule à l'effet de procéder à l'ajout de 4 fontaines d'eau;

ATTENDU les demandes de prix effectuées à cet effet, l'offre de Tessier Récréo-Parc répondant aux besoins de la Ville et qui présente le meilleur rapport qualité/prix; et

CONSIDÉRANT que les crédits n'ont pas été prévu au budget, mais sont disponibles dans l'excédent de fonctionnement non affecté.

Sur la proposition de Jean-Sébastien Hénault
Appuyée par Denis Bernier

IL EST RÉSOLU DE :

OCTROYER le contrat pour l'achat de fontaines d'eau à « Tessier Récréo-Parc » pour un montant de 26 131,52 \$ taxes incluses, conformément à la soumission no 37811 datée du 12 janvier 2022; et

FINANCER la dépense à même les crédits disponibles dans l'excédent de fonctionnement non affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8.4

2022-03-089

SERVICE DU LOISIR, DES PARCS ET DE LA COMMUNAUTÉ – COORDONNATRICE – NOMINATION

ATTENDU le sommaire décisionnel numéro DG-22-07, préparé par monsieur Claude Crépeau, directeur général;

ATTENDU que par la résolution 2022-02-047, le conseil municipal a autorisé la création du poste de Coordonnatrice service du Loisir, des parcs et de la communauté à la *Politique salariale des cadres* et la dotation de ce poste conformément à la *Politique de dotation du personnel*;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel recommandant la nomination de Mme Véronique Houle à ce poste afin de le combler; et

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget à cet effet.

**Sur la proposition de Jean-Sébastien Hénault
Appuyée par Denis Bernier**

IL EST RÉSOLU DE :

NOMMER Véronique Houle au poste de coordonnatrice du Loisir, des parcs et de la communauté, poste régulier à temps plein, et ce, à compter du 11 avril 2022, et que ses conditions de travail soient celles établies au sommaire décisionnel numéro DG-22-07, complétées par celles prévues à la *Politique salariale des cadres*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8.5

2022-03-090

MANDAT DE SURVEILLANCE DES PLAGES MUNICIPALES – SAISON ESTIVALE 2022 – OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU la nécessité d'octroyer un mandat de surveillance des plages municipales pour la saison estivale 2022;

ATTENDU que ce type de service se fait de plus en plus rare sur le marché et qu'il devient de plus en plus difficile de trouver ce type de ressource spécialisée possédant les qualifications requises afin d'assurer une surveillance adéquate et sécuritaire des plages municipales de la Ville;

ATTENDU le projet d'entente de services avec le « Centre Aquatique 1998 inc. » soumis ce jour au conseil municipal pour examen et approbation et dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante; et

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles à cet effet au poste budgétaire numéro 02-760-00-410 et qu'il est en conséquence opportun d'autoriser le transfert budgétaire d'une somme de 3 000 \$ de ce poste vers le poste budgétaire numéro 02-750-01-410.

**Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Robert Groulx**

IL EST RÉSOLU DE :

OCTROYER de gré à gré le mandat de surveillance des plages municipales de la Ville pour la saison estivale 2022 à l'entreprise « Centre Aquatique 1998 inc. », pour la somme de 37 858,97\$ taxes incluses;

APPROUVER le projet d'entente de services avec le « Centre Aquatique 1998 inc. » soumis ce jour au conseil municipal pour examen et approbation et dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

AUTORISER Me David Cousineau, greffier, à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Charles-Borromée ladite entente, ainsi que tous les documents jugés nécessaires ou utiles afin de donner plein effet à la présente résolution; et

AUTORISER le transfert budgétaire d'une somme de 3 000 \$ du poste numéro 02-760-00-410 vers le poste numéro 02-750-01-410, afin de permettre le financement de la totalité de la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8.6
2022-03-091

SERVICE DES LOISIRS – POSTES DE SURVEILLANTS – AUTORISATION D'EMBAUCHE

ATTENDU le sommaire décisionnel numéro SG-22-02, préparé par monsieur David Cousineau, directeur général adjoint, recommandant l'embauche d'un surveillant, postes réguliers à temps partiel au Service des loisirs de la Ville;

ATTENDU que ces postes ont été soumis à la procédure d'affichage externe, conformément aux dispositions de la convention collective en vigueur;

CONSIDÉRANT la recommandation formulée à l'effet de retenir la candidature de monsieur Mario Malenfant, afin de pourvoir un poste de surveillant, poste régulier à temps partiel; et

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget à cet effet.

Sur la proposition de Jean-Sébastien Hénault
Appuyée par Denis Bernier

IL EST RÉSOLU DE :

EMBAUCHER monsieur Mario Malenfant, afin de pourvoir un poste de surveillant, poste régulier à temps partiel et que ses autres conditions de travail soient celles prévues à la convention collective en vigueur, et ce, à compter des présentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8.7
2022-03-092

THÉÂTRE LA CARAVELLE – NOUVEAU PARTENARIAT 2022 – APPROBATION

ATTENDU la proposition de partenariat proposé conjointement par l'organisme « Théâtre La Caravelle »;

ATTENDU les orientations prises par le conseil municipal lors du Lac-à-l'épaule 2021;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Charles-Borromée, à travers son Plan stratégique 2021-2030, désire développer davantage les collaborations avec les organismes œuvrant sur son territoire; et

CONSIDÉRANT que les crédits sont disponibles au budget à cet effet.

Sur la proposition de Jean-Sébastien Hénault
Appuyée par Denis Bernier

IL EST RÉSOLU DE :

AUTORISER monsieur Me David Cousineau, greffier et directeur général adjoint, à signer l'entente de partenariat et dont copie est annexée à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

9.0

REQUÊTES

9.1

2022-03-093

FONDATION RICHELIEU DE JOLIETTE – SOUPER DES AMBASSADEURS/
AMBASSADRICES 2022 – PARTICIPATION MUNICIPALE

ATTENDU la lettre reçue de la Fondation Richelieu de Joliette, concernant une invitation à participer au Souper des Ambassadeurs/Ambassadrices, dans le cadre de leur campagne 2022;

ATTENDU que les membres du conseil désirent encourager les buts poursuivis par cet organisme; et

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget;

Sur la proposition de Robert Groulx
Appuyée par Janie Tremblay

IL EST RÉSOLU DE :

AUTORISER le directeur général à acheter un billet auprès de la Fondation Richelieu de Joliette pour le Souper des Ambassadeurs/Ambassadrices 2022, pour une dépense de 250 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

10.0

INFORMATIONS

11.0

AUTRES SUJETS

11.1

2022-03-094

MAISON ET JARDINS ANTOINE-LACOMBE – PROJET DE CRÉATION ET DE
DIFFUSION ÉCORESPONSABLE DE GENEVIÈVE DUONG – APPUI

ATTENDU la présentation du projet intitulé « Fleurs carnavalesques »;

ATTENDU que les membres du conseil désirent encourager les buts poursuivis par l'artiste Geneviève Duong; et

CONSIDÉRANT l'implication du milieu scolaire charlois et l'opportunité de collaboration avec le comité municipal jeunesse (« CMJ ») à la rentrée scolaire 2022.

Sur la proposition de Jean-Sébastien Hénault
Appuyée par Denis Bernier

IL EST RÉSOLU DE :

APPUYER la création et la réalisation du projet de Geneviève Duong, « Fleurs carnavalesques », dans les jardins de la Maison Antoine-Lacombe à l'été 2023;

AUTORISER, conditionnellement à la collaboration et à l'implication du CMJ dans le projet, le versement d'un montant de 2 500\$ provenant du budget alloué au CMJ; et

MANDATER le greffier et directeur général adjoint aux fins d'accompagnement et de réalisation des objectifs liés à la présente entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11.2
2022-03-095

CHAMBRE DE COMMERCE DU GRAND JOLIETTE – GALA EXCELSIORS 2022 – DEMANDE DE PARTENARIAT – AUTORISATION

ATTENDU que la Chambre de commerce du Grand Joliette sollicite un partenariat avec la Ville de Saint-Charles-Borromée dans le cadre de la tenue de la 35^e édition du Gala Excelsiors 2022;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal désirent contribuer à encourager les objectifs poursuivis par la Chambre de commerce du Grand Joliette et la tenue du Gala Excelsiors; et

CONSIDÉRANT que les crédits sont disponibles au budget à cet effet.

Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Robert Groulx

IL EST RÉSOLU DE :

VERSER la somme de 750 \$ à la Chambre de commerce du Grand Joliette en contrepartie de laquelle la Ville de Saint-Charles-Borromée sera partenaire bronze lors de l'édition du Gala Excelsiors 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11.3
2022-03-096

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION – APPUI FINANCIER POUR LE PROJET D'HABITATION CENTRE D'AMITIÉ AUTOCHTONE DE LANAUDIÈRE – AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU les démarches entreprises pour la construction d'un Centre d'amitié autochtone sur le territoire de la Ville;

ATTENDU le premier appui financier provenant de l'entente signée le 25 mars 2021, suite à l'adoption de la résolution 2021-03-064;

ATTENDU les orientations du conseil municipal afin d'appuyer cette initiative; et

CONSIDÉRANT le deuxième projet d'entente soumis par le Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Sur la proposition de Chantal Riopel
Appuyée par Denis Bernier

IL EST RÉSOLU DE :

ACCEPTER tel quel le projet de convention de subvention soumis ce jour au conseil municipal et dont copie est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante; et

AUTORISER monsieur Robert Bibeau, maire, et Me David Cousineau, greffier, à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Charles-Borromée ladite entente, de même que tous les documents jugés nécessaires ou utiles afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

12.0 DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance ordinaire du conseil se tiendra le lundi, 11 avril 2022.

13.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée.

(Signé)

M. Robert BIBEAU
Maire

(Signé)

Me David COUSINEAU
Greffier